

## Pb de porte à la charge du : proprio ou locataire?

## Par jmclej, le 16/09/2011 à 22:09

## Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement que je loue depuis 1 an et demi. Le locataire m'appelle pour me dire qu'il a de plus en plus de problème pour ouvrir la porte d'entrée, elle semble avoir "grossi" et elle frotte au niveau de la serrure contre le mur au moment de la fermer. Pourtant la porte est en acier tout autour! C'est une 3 points. Il me dit avoir mis plus d'un quart d'heure pour réussir à l'ouvrir. Je voulais savoir si cela était à la charge du locataire ou du propriétaire donc?

Merci pour vos avis.

Par mimi493, le 16/09/2011 à 23:23

Du bailleur, sans le moindre doute.

Par lerefractaire, le 17/09/2011 à 03:16

d'accord avec mimi sauf dégradation(s) de sa part bien sûr.

Par mimi493, le 17/09/2011 à 12:37

Par lerefractaire, le 17/09/2011 à 13:08	
très juste!	

et encore, il faudrait que vous le prouviez, que c'est de son fait.